



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt : **94460007.1**

(51) Int. Cl.⁵ : **A47F 1/03, A47F 3/00**

(22) Date de dépôt : **09.03.94**

(30) Priorité : **12.03.93 FR 9303106**

(43) Date de publication de la demande :
14.09.94 Bulletin 94/37

(84) Etats contractants désignés :
BE DE DK ES GB IT NL

(71) Demandeur : **Dillard, Georges**
Le Bas Saint-Marc
F-22400 Planguenoual (FR)

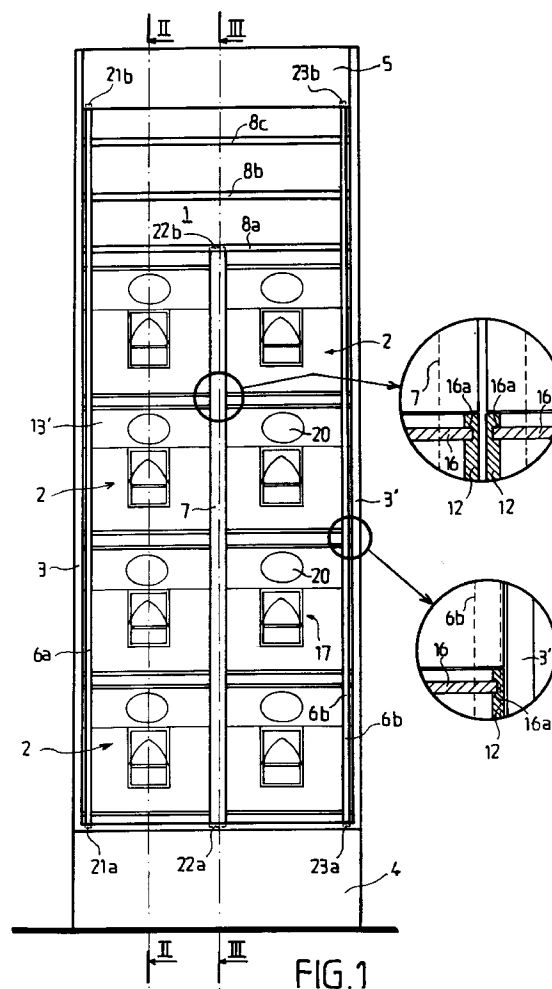
(72) Inventeur : **Dillard, Georges**
Le Bas Saint-Marc
F-22400 Planguenoual (FR)

(74) Mandataire : **Le Guen, Louis François**
Cabinet Le Guen & Maillet,
38, rue Levassasseur,
B.P. 91
F-35802 Dinard Cédex (FR)

(54) **Présentoir à plusieurs bacs de distribution pour articles de confiserie, tels que des bonbons.**

(57) La présente invention concerne un présentoir pour articles de confiserie, tels que des bonbons, constitué d'un caisson (1, 3a, 3b, 4, 5) à l'intérieur duquel est arrangée en au moins une colonne une pluralité de bacs de distribution (2).

Il est caractérisé en ce que chaque bac (2) comporte, dans sa partie supérieure, un couvercle (16) qui peut coulisser vers l'avant du présentoir de manière à pouvoir être retiré et à ainsi donner accès à l'intérieur dudit bac (2) et en ce que des moyens de verrouillage (7, 6a, 6b) sont prévus pour empêcher, en position verrouillée, le coulisement dudit couvercle (16) de chaque bac (2).



La présente invention concerne un présentoir à plusieurs bacs de distribution dans lesquels peuvent être stockés en vrac des articles de confiserie, notamment des bonbons. Un présentoir selon l'invention est plus particulièrement destiné à être utilisé dans les commerces de détail.

L'invention est spécialement prévue pour être utilisée dans les commerces de grandes surfaces où les consommateurs peuvent se servir directement sans l'aide d'une vendeuse.

Depuis quelques années, les consommateurs ont pris l'habitude d'acheter des bonbons en vrac ce qui a amené la petite et la grande distributions à prévoir des présentoirs à plusieurs bacs de distribution généralement disposés, par exemple, en batterie et contenant respectivement différentes sortes de bonbons dont les prix sont identiques. Les bonbons provenant d'un bac donné peuvent être recueillis dans un sachet ou un récipient unique. Pour extraire les bonbons des bacs, on se sert d'une pelle, par exemple en forme de louche ou de tout autre moyen adapté. Le consommateur fait ensuite peser son sachet lors de son passage devant une caissière ou bien il effectue seul cette opération sur une balance électronique qui appose dans le même temps une étiquette indiquant le prix à payer.

Au cours de l'utilisation de tels bacs de distribution, il a été constaté que les consommateurs avaient tendance parfois à y mélanger les bonbons quand il y avait trop de facilité d'accès aux bacs. Cela entraîne inévitablement des problèmes d'hygiène.

Le but de l'invention est donc de proposer un présentoir qui permet de résoudre les problèmes évoqués ci-dessus et de garantir l'inviolabilité des bacs de distribution et d'empêcher toute personne non habilitée par le propriétaire du présentoir d'intervenir sur celui-ci.

A cet effet, un présentoir selon l'invention est du type qui est constitué d'un caisson à l'intérieur duquel est arrangée en au moins une colonne une pluralité de bacs de distribution. Il est caractérisé en ce que chaque bac comporte, dans sa partie supérieure, un couvercle qui peut coulisser vers l'avant du présentoir de manière à pouvoir être retiré et ainsi à donner accès à l'intérieur dudit bac et en ce que des moyens verrouillables sont prévus pour empêcher, en position verrouillée, le coulissement dudit couvercle de chaque bac.

Selon une autre caractéristique de l'invention, lesdits moyens de verrouillage sont constitués d'au moins un barreau vertical qui, lorsqu'il est monté et verrouillé sur le caisson du présentoir, se trouve devant chaque bac empêchant ainsi le coulissement du couvercle de chaque bac.

Selon une autre caractéristique de l'invention, les bacs sont arrangés par ensemble de deux colonnes, lesdits moyens de verrouillage consistant en un barreau vertical qui, lorsqu'il est monté et verrouillé

sur le caisson du présentoir, se trouve devant chaque colonne de bacs dans le plan qui sépare lesdites colonnes de chaque ensemble.

Selon une autre caractéristique de l'invention, lesdits moyens de verrouillage consistent en deux barreaux verticaux qui, lorsqu'ils sont montés sur le caisson du présentoir, se trouvent d'un côté et de l'autre devant chaque colonne de bacs.

Selon une autre caractéristique de l'invention, les bacs sont arrangés par ensemble de deux colonnes et en ce que lesdits moyens de verrouillage consistent, d'une part, en un barreau vertical qui, lorsqu'il est monté et verrouillé sur le caisson du présentoir, se trouve devant chaque colonne de bacs dans le plan qui sépare lesdites colonnes de chaque ensemble et, d'autre part, en deux barreaux verticaux qui, lorsqu'ils sont montés sur le caisson du présentoir, se trouvent d'un côté et de l'autre devant chaque ensemble de deux colonnes de bacs.

Les caractéristiques de l'invention mentionnées ci-dessus, ainsi que d'autres, apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante d'un exemple de réalisation, ladite description étant faite en relation avec les dessins joints, parmi lesquels:

la Fig. 1 est une vue de face du présentoir de l'invention,

la Fig. 2 est une vue en coupe du présentoir de l'invention, selon le plan II-II de la Fig. 1, et

la Fig. 3 est une vue en coupe du présentoir de l'invention, selon le plan III-III de la Fig. 1.

A la Fig. 1, le présentoir de l'invention comprend un fond vertical 1 auquel sont fixés, par exemple par accrochage, des bacs de distribution 2. Les bacs sont accrochés de manière à former au moins une colonne, par exemple, dans le mode de réalisation représenté, deux colonnes adjacentes. Des parois latérales verticales 3 et 3' qui s'étendent vers l'avant sont montées sur un socle 4. Dans la partie supérieure du caisson que forment le fond 1 et les parois latérales 3 et 3', est installée une corniche 5.

Dans la partie supérieure du caisson du présentoir, peuvent être prévues des étagères 8a, 8b et 8c qui ont pour objet de présenter d'autres produits de confiserie et divers, conditionnés.

Comme on peut le voir plus précisément aux Figs. 2 et 3, chaque bac de distribution 2 comprend une paroi arrière verticale 10, deux parois latérales 12 dont l'une n'est pas montrée, une paroi avant 13 qui est oblique dans sa partie inférieure et qui est parallèle à la paroi 10 dans sa partie supérieure 13' et une paroi de fond 14. La paroi arrière 10 de chaque bac est pourvue de trous (non représentés) qui permettent sa fixation, par accrochage, sur le fond 1 du caisson du présentoir.

Selon le mode de réalisation représenté, la paroi 13 occupe les 2/3 de la hauteur du bac et la partie 13' le dernier 1/3.

Selon un autre mode de réalisation, la partie

avant 13 peut occuper les 3/4 de la hauteur du bac et la partie 13' le dernier 1/4.

A titre indicatif, la longueur de la paroi de fond 14 du bac est de 19 cm alors que la longueur de la partie supérieure est d'environ 31 cm.

Chaque bac 2 est pourvu d'un couvercle 16 qui est prévu pour pouvoir coulisser, sensiblement horizontalement, dans des rainures 16a (visibles dans les médaillons de la Fig. 1) qui sont formées dans la partie supérieure des parois latérales 12 de chaque bac 2. Ainsi, il est possible de remplir chacun des bacs 2 sans devoir les retirer du caisson du présentoir mais en enlevant simplement le couvercle 16 correspondant.

On notera que les parois 10, 12, 13, 14 et 16 sont par exemple en Plexiglas et sont transparentes.

Trois barreaux verticaux 6a, 6b et 7 sont montés à l'avant du présentoir devant les bacs 3 et 3'. Les barreaux 6a et 6b sont respectivement dans le prolongement de chaque paroi latérale 12 des bacs 2 et 2'. Le barreau 7 est monté dans la partie médiane du présentoir. Les barreaux latéraux 6a et 6b sont symétriques par rapport au barreau médian 7.

Les barreaux latéraux 6a et 6b sont respectivement insérés dans des trous 21a, 23a du socle 4 et dans des trous 21b, 23b de la corniche 5. Le barreau 7 se place dans des trous 22a et 22b respectivement du socle 4 et de l'étagère 8a. Un dispositif de verrouillage, du type à clefs ou autres, est prévu pour verrouiller au moins l'un des barreaux 6a, 6b et 7. Selon le mode de réalisation représenté, ce dispositif de verrouillage est prévu pour être monté dans le trou 22b dans l'étagère 8a pour ainsi empêcher le coulisserment vertical du barreau 7. La distance entre chaque barreau latéral 6a, 6b et le barreau médian 7 est inférieure à la largeur hors-tout d'un bac de distribution.

Pour remplir un des bacs de distribution 2, on déverrouille le dispositif de fermeture du barreau 7 ce qui permet de le retirer en le faisant d'abord coulisser verticalement puis en le dégageant des trous 22a et 22b. On retire également les barreaux 6a et 6b.

Les barreaux 6a, 6b et 7 étant retirés, le couvercle 16 de chaque bac 2 peut coulisser vers l'avant et être retiré. Il est donc possible d'avoir accès à ce bac notamment pour le remplir de produits de confiserie en vrac et/ou le nettoyer.

On notera que, sur les médaillons de la Fig. 1, on a respectivement représenté les barreaux verticaux 6b et 7 en pointillés.

Sur la partie avant oblique 13 est prévue une goulotte 17 légèrement inclinée vers l'avant qui permet le passage des bonbons qui se déversent dans un sachet que le consommateur présente à la sortie de la goulotte. Un clapet 18 obture la sortie de la goulotte 17 et est monté sur une charnière 19 souple renforcée par une armature métallique. D'autre part, la charnière 19 est également fixée sur la partie supérieure de

la goulotte 17.

Sur la paroi avant verticale 13', il est prévu dans la partie médiane un trou de forme ovale 20 rectangulaire. Ce trou permet au consommateur à l'aide d'une pelle ou d'un râteau, non montré, de faire monter les bonbons dans la goulotte 17 et de prendre la quantité de bonbons désirée.

On comprendra que le présentoir selon l'invention est particulièrement bien adapté pour tous types de bonbons et friandises en vrac. Il peut être utilisé pour présenter tout autre article ou objet en vrac qui nécessite l'accès d'une personne habilitée pour remplir ou nettoyer des bacs de distribution, ces deux paramètres pouvant être effectués séparément.

Revendications

1) Présentoir pour articles de confiserie, tels que des bonbons, constitué d'un caisson (1, 3a, 3b, 4, 5) à l'intérieur duquel est arrangée en au moins une colonne une pluralité de bacs de distribution (2), caractérisé en ce que chaque bac (2) comporte, dans sa partie supérieure, un couvercle (16) qui peut coulisser vers l'avant du présentoir de manière à pouvoir être retiré et ainsi à donner accès à l'intérieur dudit bac (2) et en ce que des moyens de verrouillage (7, 6a, 6b) sont prévus pour empêcher, en position verrouillée, le coulisserment dudit couvercle (16) de chaque bac (2).

2) Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que lesdits moyens de verrouillage sont constitués d'au moins un barreau vertical (6a, 6b, 7) qui, lorsqu'il est monté et verrouillé sur le caisson du présentoir, se trouve devant chaque bac (2) empêchant ainsi le coulisserment du couvercle (16) de chaque bac (2).

3) Présentoir selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que les bacs (2) sont arrangés par ensemble de deux colonnes adjacentes, lesdits moyens de verrouillage consistant en un barreau vertical (7) qui, lorsqu'il est monté et verrouillé sur le caisson du présentoir, se trouve devant chaque colonne de bacs (2) dans le plan qui sépare lesdites colonnes de chaque ensemble.

4) Présentoir selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que lesdits moyens de verrouillage consistent en deux barreaux verticaux (6a et 6b) qui, lorsqu'ils sont montés sur le caisson du présentoir, se trouvent d'un côté et de l'autre devant chaque colonne de bacs (2).

5) Présentoir selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que les bacs (2) sont arrangés par ensemble de deux colonnes adjacentes et en ce que lesdits moyens de verrouillage consistent, d'une part, en un barreau vertical (7) qui, lorsqu'il est monté et verrouillé sur le caisson du présentoir, se trouve devant chaque colonne de bacs dans le plan qui sépare lesdites colonnes de chaque ensemble et, d'autre

part, en deux barreaux verticaux (6a et 6b) qui, lorsqu'ils sont montés sur le caisson du présentoir, se trouvent d'un côté et de l'autre devant chaque ensemble de deux colonnes de bacs.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

4

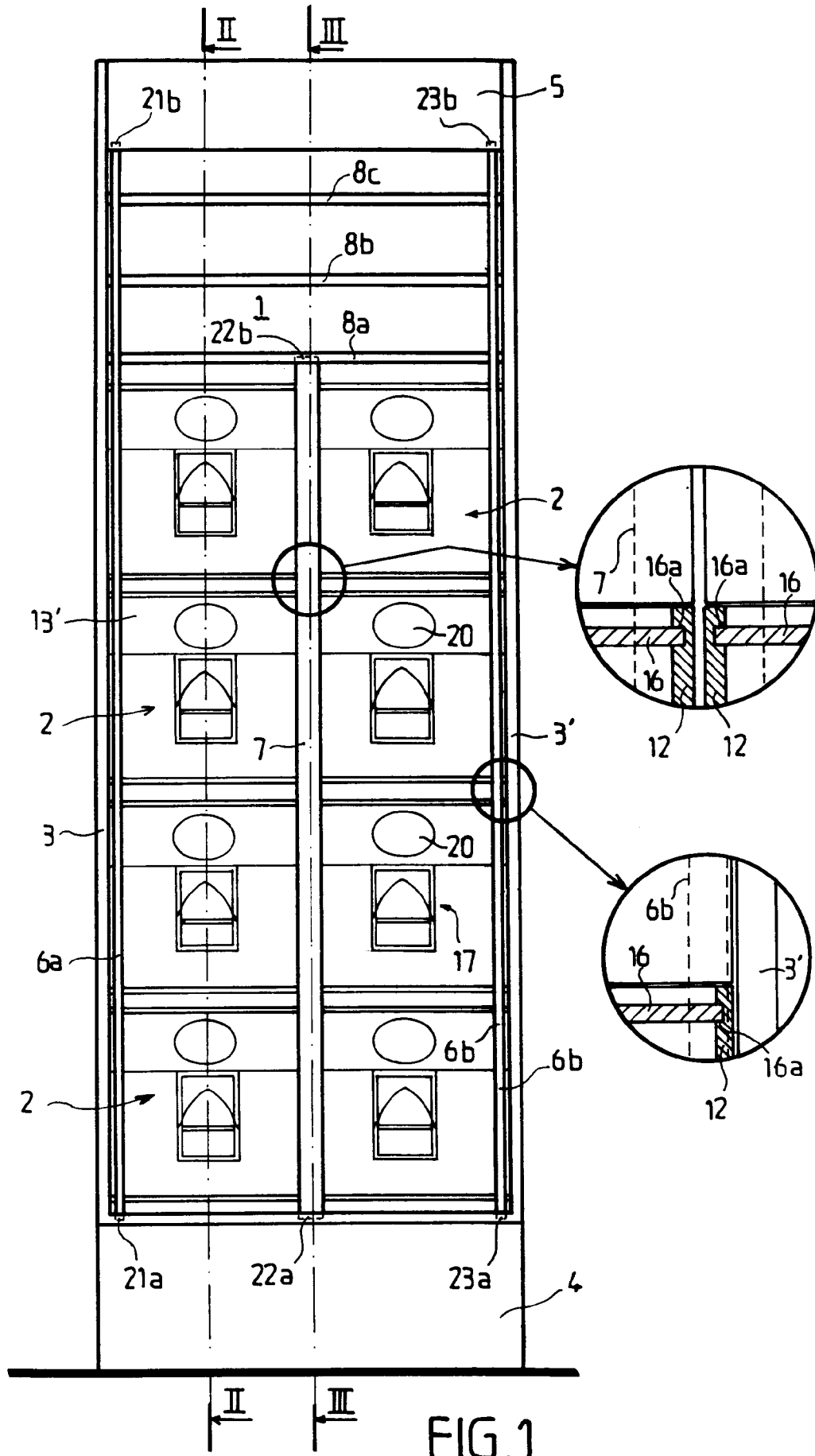


FIG. 1

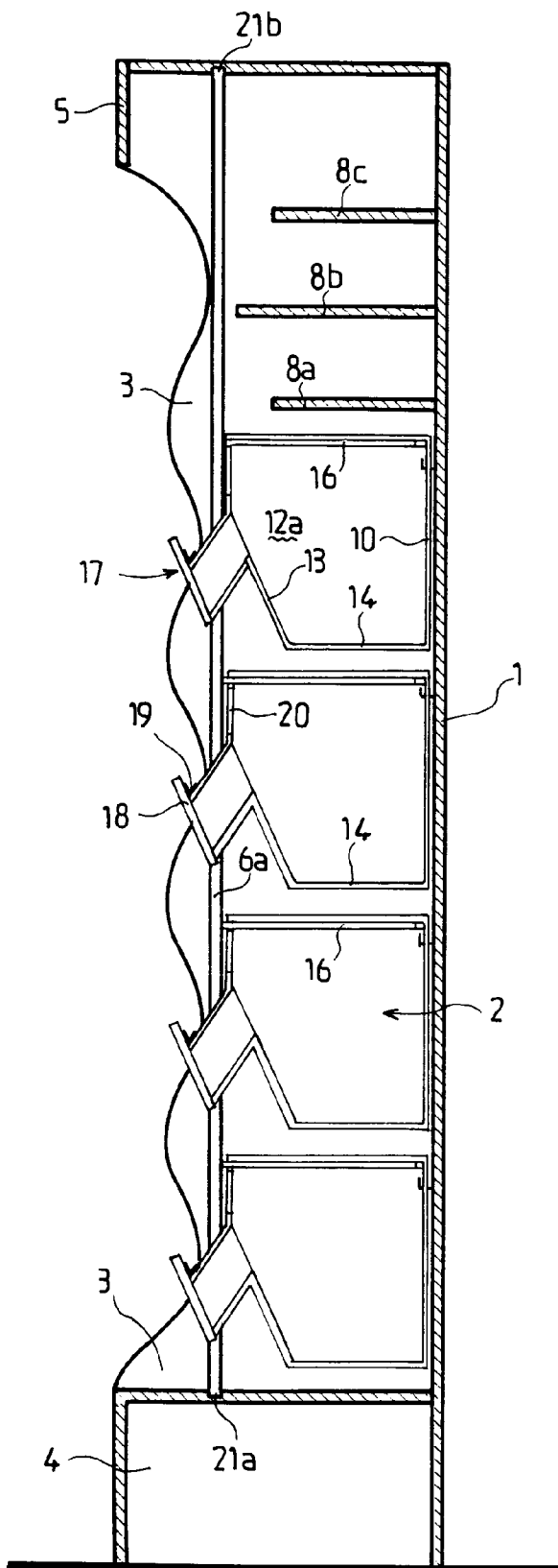


FIG. 2

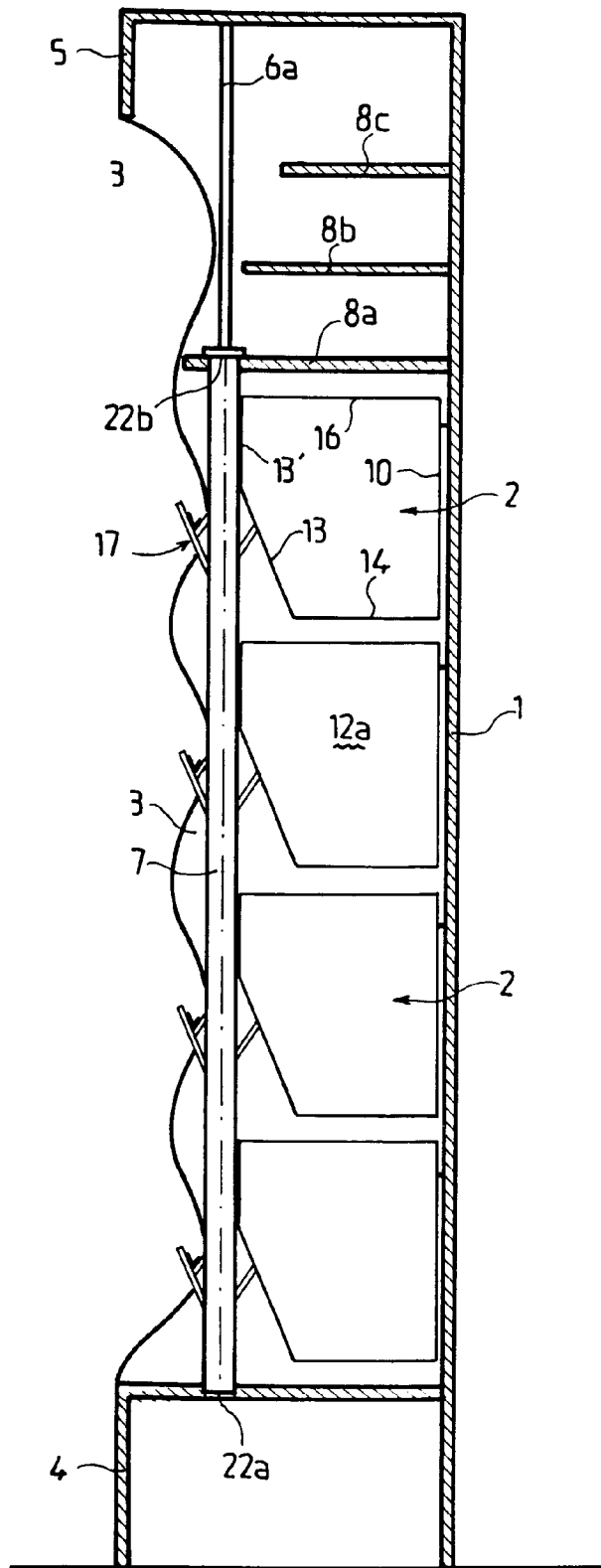


FIG. 3



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 94 46 0007

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.5)
A	GB-A-2 108 092 (WANDER LTD) * page 1, ligne 84 - page 2, ligne 95; figures *	1	A47F1/03 A47F3/00
A	US-A-3 464 748 (GREGORY) * colonne 2, ligne 20 - colonne 4, ligne 20; figures *	1	
A	FR-A-2 269 900 (TIMEX CORP.) * page 2, ligne 11 - page 6, ligne 24; figures 3,4 *	1	
A	WO-A-89 07902 (SUNHILL PTY LTD) * page 3, ligne 14 - page 5, ligne 20; figures *	1	
A	GB-A-2 219 279 (SHOWCARD SYSTEMS RETAIL LTD) * page 3, ligne 8 - page 5, ligne 14; figure 1 *	1	
A	DE-U-88 07 892 (HAPPY TREE WARENHANDELSGESELLSCHAFT) * page 8; figures *	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.5) A47F E05B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 23 Juin 1994	Examineur De Groot, R
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.92 (P04/C03)